Projet : Plaidoyer pour le développement de politiques et l'adoption d'une loi en faveur de l'accès à l'avortement sécurisé au Cameroun.

Convention N° R-202402-1948

Recrutement d'un Cabinet/Consultant pour la réalisation du 2ème audit annuel du projet. Période (Novembre 2025-Octobre 2026).

Termes de Références

Récépissé N° 059/RDA/C16/BAPP du 18 août 2010 et Lettre N° 147/L/C.16/SAAJP du 12 juin 2015 Siège social : Nkongsamba, Rue de Brazza
B.P. 492 NKONSAMBA – CAMEROUN Tel: (+237) 233 49 02 06 / 696 72 34 74 / 652 04 44 99
Site web: www.dynamicfemmes.cm Email: dynamicfemmes@yahoo.fr

Scanné avec CamScanner

Contexte

Dynamic Femmes est une association humanitaire et de développement, qui agit principalement pour la promotion, la protection et la diffusion des droits de la femme, de la jeune fille et des enfants, Elle milite pour la justice reproductive, à travers la défense des droits des femmes à la santé sexuelle et reproductive, en vue de leur garantir la possibilité de protéger leur santé et d'exercer leurs droits sexuels et reproductifs. Depuis près d'une décennie, DyFe est engagée dans diverses initiatives de lutte contre les avortements clandestins et à risque, qui visent à soulager les peines de nombreuses femmes qui, face à la détresse d'une grossesse non désirée et non planifiée, se trouvent obligées de mettre leur vie en jeu par des pratiques d'interruption de grossesse dans des conditions non sécurisées.

En effet, malgré de nombreux efforts consentis tant par le gouvernement, la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, dans la santé de reproduction, les données factuelles et statistiques, bien que partielles et très en deçà de la réalité, indiquent que les avortements clandestins et leurs complications représentent un réel problème de santé publique au Cameroun.

Les politiques publiques ont mis en place des mécanismes qui visent à limiter le recours à l'interruption volontaire de grossesse, en adoptant des législations restrictives. Mais force est de constater que cette restriction ne réduit pas le nombre des interruptions volontaires de grossesse. Au contraire, elle a pour conséquence de les retrancher dans la clandestinité et d'exposer les femmes qui y ont recours à des risques majeurs pour leur santé et leur vie.

Par ailleurs, bien que le code pénal autorise l'interruption de grossesse lorsqu'une femme est violée ou si la grossesse met sa vie en danger, les femmes qui se trouvent dans ces situations ne peuvent toujours pas avoir accès à ce service en temps opportun. Les procédures lourdes qu'elles doivent subir avant d'être considérées comme qualifiées pour le service constituent un véritable goulot d'étranglement. La situation est encore aggravée par la stigmatisation liée à l'interruption volontaire de grossesse, la non-application systématique de toutes les dispositions pertinentes du protocole de Maputo dûment ratifié par le Cameroun, et l'absence d'un système de suivi des décès maternels dus aux avortements clandestins et à risque.

Les statistiques officielles montrent que la mortalité maternelle est passée de 782 décès pour 100 000 naissances vivantes à 406 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2012 et 2018, soit une baisse appréciable de 40%. Néanmoins, ces statistiques restent en deçà du troisième objectif de développement durable qui est de moins de 70 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Pour pouvoir atteindre cet objectif, il est urgent de mettre en place des stratégies appropriées et de mener des actions concrètes et efficaces pour mettre fin aux décès maternels évitables causés par les avortements clandestins et à risque, qui ont un effet paralysant sur le taux de mortalité maternelle.

Il est indéniable que l'éradication des avortements clandestins et à risque passe par la vulgarisation et le renforcement des stratégies portant sur l'éducation sexuelle, la sensibilisation sur les méfaits des avortements à risque et pour le changement des comportements sexuels, la formation, voire le renforcement des capacités du personnel de santé sur la prise en charge de l'avortement et les soins post-abortum, l'augmentation du taux d'utilisation des contraceptifs chez les femmes qui est encore faible. Mais devant l'inefficacité avérée de ces seules mesures, n'est-il pas aussi temps de mener une réflexion sur l'évolution de nos normes sociales et juridiques ?

En réponse à ce questionnement, sous financement d'Amplifychange, Dynamic Femmes met en œuvre le projet de : « plaidoyer pour le développement de politiques et l'adoption d'une loi en faveur de l'accès à l'avortement sécurisé au Cameroun » qui sera mis en œuvre de Novembre 2024 à Octobre 2027.

Pour une mise en œuvre efficace et assurer une meilleure gestion des ressources, un audit est prévu annuellement par un cabinet agréé.

Scanné avec CamScanner

1) OBJECTIFS DE L'APPEL

Le projet mis en œuvre par Dynamic Femmes, financés par Amplifychange, a pour objectif général, de s'assurer que la gestion du projet respecte les principes de régularités, de transparence et de sincérité. Il s'agira également de :

- S'assurer de la conformité des rapports financiers au modèle requis par Amplifychange ;
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant les périodes reportées dans les rapports financiers
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec Amplifychange ;
- Certifier les rapports financiers à présenter à Amplifychange
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur ;
- Vérifier l'existence des toutes les pièces justificatives ;
- Formuler des recommandations pratiques pour améliorer la gestion future du projet ;

Méthodologie

Le Cabinet/Consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire. Celle-ci sera présentée sous forme de note méthodologique.

Les audits se dérouleront en deux temps :

- ✓ **Réunion de cadrage avec l'auditeur** : Cette réunion devra se tenir suite au choix de l'auditeur. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par les parties prenantes (Dynamic Femmes et l'OSC) et des modalités de contrôle de l'audit. Elle permettra entre autres de s'entendre sur le timing de l'audit en lien avec nos disponibilités et celle des équipes. Cette réunion permettra à Dynamic Femmes de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à Dynamic Femmes.

- ✓ **La réalisation et la restitution des audits financiers**: L'examen comprendra comme tâches principales de :
  - S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
  - Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
  - Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

Scanné avec CamScanner

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de Dynamic Femmes ou dans celui de ses partenaires conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ces derniers et aux pratiques comptables habituelles ;
- Vérifier si les notes explicatives sont fournies en cas d'écart budgétaires ;
- Vérifier la méthodologie de conversion du taux de change s'allie avec les attentes du bailleur de fonds ;
- Vérifier l'exhaustivité des dépenses encourues durant la période écoulée ;
- Vérifier l'existence des temps de travail du personnel du projet et de la fréquence de paiement des salaires ;
- Contrôler la si les charges sociales et fiscales sont reversées aux organismes concernés ;
- Vérifier l'existence des partenaires ainsi que des fonds à ces derniers ;
- Vérifier la justification intégrale des fonds alloués aux partenaires

2) DOSSIER DE CANDIDATURE

Le Cabinet/Consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à « Dynamic Femmes »

- Une proposition technique et financière ;
- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit ;
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum) ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;
- Lettre de motivation adressée à la Présidente Exécutive de Dynamic Femmes.
- Coordonnées bancaires (RIB) ;
- Attestation de Conformité Fiscale
- Attestation d'immatriculation

3) LIVRABLES ATTENDUS

L'auditeur produira comme livrables :

- Un rapport d'audit provisoire qui sera transmis à l'organisation pour vérification et observations ;
- Un rapport final d'audit (comprenant un resumé du travail effectué, des observations effectuées dans la mise en œuvre des activités, des recommandations formulées ainsi que des annexes qui spécifient la liste des pièces ou procédures à modifier).

Scanné avec CamScanner

4) CALENDRIER

Eléments	Périodes
Lancement de l'appel	25 Novembre 2026
Délais de réception des dossiers	14 Décembre 2026
Dépouillement, évaluation et sélection	15 Décembre 2026
Notification du candidat sélectionné	15 Décembre 2026
Exécution de la mission par l'auditeur	Du 21 Décembre 2026 au 20 Janvier 2027

5) MODALITES CONTRATUELLES

Le prestataire retenu pourra demander une avance de 30% dès l'entame des travaux. Le solde lui sera payé après livraison complète des travaux.

6) GRILLE D'EVALUATION :

N°	CRITERES D'EVALUATION
A	**EXPERIENCE ET QUALIFICATIONS DU CABINET/CONSULTANT**
Expérience dans la réalisation des audits financiers de projets au sein des ONG, associations, projets de développement ;	
Références professionnelles pertinentes et missions similaires réalisées	
B	**QUALIFICATIONS ET COMPETENCES DE L'EQUIPE D'AUDIT**
Qualifications professionnelles du chef de mission (expert-comptable, diplôme en comptabilité, audit, finance, etc.)	
Expérience professionnelle du chef de mission dans la conduite des audits financiers	
Qualifications et expérience des autres membres de l'équipe mobilisée	
C	**COMPREHENSION DES TERMES DE REFERENCE ET METHODOLOGIE PROPOSEE**
Compréhension des objectifs, enjeux et portée de la mission d'audit	
Pertinence de la méthodologie d'audit proposée	
Pertinence des procédures de vérification des dépenses, pièces justificatives, rapprochements bancaires et conformité aux règles du bailleur	
Prise en compte de la détection des anomalies, risques de fraude et recommandations	

Scanné avec CamScanner

D	**PLAN DE TRAVAIL ET ORGANISATION DE LA MISSION**
Pertinence et cohérence du plan de travail proposé	
Respect du calendrier et des délais de réalisation de la mission	
Organisation, répartition des tâches et mobilisation de l'équipe	
E	**Qualité des livrables proposés**
Pertinence, clarté et conformité des livrables proposés (rapport d'audit, lettre de recommandations, etc.)	
F	**PROPOSITION FINANCIERE**
Offre financière respectant l'enveloppe budgétaire de l'organisation (rapport qualité-Coût).	
Disponibilité des pièces administratives demandées dans le dossier	

7) MODES DE TRANSMISSION ET CONTACTS UTILES

Envoyez votre candidature par E-mail à dynamicfemmes@yahoo.fr avec en objet la mention, **AE_PDPAASC_2026**.

Vous pouvez également déposer votre candidature physique sous plis fermé dans une enveloppe A4 sur laquelle sera mentionnée : **AE_PDPAASC_2026** au siège de Dynamic Femmes à Nkongsamba, Rue du commerce, au-dessus de lla maison orange, Mballa 2.

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter Dynamic Femmes au: B.P. 492 NKONSAMBA - CAMEROUN Tel: (+237) 233 49 02 06 / 699 35 01 78/ 652 04 44 99 Site web: www.dynamicfemmes.cm ; Email: dynamicfemmes@yahoo.fr

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 15 Décembre 2026 à 17H00.

Dynamic Femmes applique une politique Tolérance Zéro pour toute violence, abus ou exploitation des enfants et des adultes commis par son propre personnel, par le personnel de ses partenaires ou toute autre personnel associé à l'organisation.

Les contrôles de sécurités font donc partie intégrante du processus de sélection.

Le/La candidat(e) retenu(e) devra s'engager à respecter et à promouvoir la POLITIQUE POUR LA PREVENTION CONTRE L'EXPLOITATION, l'ABUS ET LE HARCELEMENT SEXUELLE (PSEAH) et la POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE DE Dynamic Femmes.

Fait à Nkongsamba le 25 Novembre 2026

La Présidente Exécutive

P.O

Programme and Policy Officer
Migr. Devt. and Transnat.Export

Scanné avec CamScanner